



Número de Révision: 005.0

Date de sortie: 06/07/2016

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE MR FLEX 80 A known as Kit 97413	Numéro IDH:	702230
Type de produit:	Colle polyuréthane	numéro d'item	97413_30011000
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711		
	TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC		
	1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. MORTEL PAR INHALATION. PEUT PROVOQUER DES SYMPTOMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTES RESPIRATOIRES PAR INHALATION.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
TOXICITE AIGUË INHALATION	2
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
Intervention:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou

Numéro IDH: 702230

Nom du produit: LOCTITE MR FLEX 80 A known as Kit 97413

Stockage: d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin. Enlever les vêtements contaminés.

Élimination: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Prépolymère de polyuréthane	Propriété	60 - 100
Dicyclohexylmethane-4,4'-diisocyanate	5124-30-1	10 - 30

* Le pourcentage exact est un secret commercial. La plage de concentration est fournie pour aider les utilisateurs afin d'assurer des protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation: Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Des symptômes de type asthmatique pourraient se manifester de façon immédiate ou quelques heures après l'exposition. Appeler un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Dans le cas d'exposition intense, passer sous la douche de sécurité après avoir retiré vos vêtements, puis consulter un médecin. Dans le cas de faible exposition, faire appel à un médecin si l'irritation se développe ou persiste après que la zone exposée a été nettoyée. Laver les vêtements avant réutilisation.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Symptoms: Voir la section 11.

Indication pour le médecin: Yeux :Colorer pour démontrer la présence d'une lésion cornéenne.Si la cornée a été brûlée, instiller fréquemment une préparation antibiotique stéroïdienne.Les vapeurs sur le lieu de travail ont engendré un œdème épithélial réversible de la cornée qui porte atteinte à la vision.Peau :Traiter de façon symptomatique comme pour la dermatite de contact ou les brûlures cutanées.Ce composé est un agent sensibilisateur cutané connu.Ingestion :Traiter de façon symptomatique.Il n'existe pas d'antidote spécifique.Il est contre-indiqué de faire vomir en raison de la nature irritante de ce composé.Respiratoire :Ce composé est un agent sensibilisateur pulmonaire connu.Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.Une personne connaissant une réaction dermique ou de sensibilisation pulmonaire à cette matière, devrait être retirée du lieu d'exposition au diisocyanate.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.

- Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Au cours d'un incendie, les vapeurs de MDI et d'autres gaz très toxiques et irritants peuvent se former à la suite d'une décomposition ou d'une combustion thermique. L'éclatement par explosion est possible.
- Feu inhabituel ou risques d'explosion:** Les contenants hermétiques à haute température ou contaminés par l'eau peut se rompre de façon explosive. L'eau ou la buée cause un moussage qui peut être violent, surtout si elle est pulvérisée sur des contenants de liquide chaud ou brûlant. Ne laissez pas l'écoulement du combat de l'incendie entrer dans les drains ou les cours d'eau.
- Produit ou gaz issus de la combustion:** Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes. Acide cyanhydrique.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

- Mesures de protection de l'environnement:** Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
- Méthodes de nettoyage:** Enlever toute source d'ignition. Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulement afin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter des équipements complets de protection pour le nettoyage. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. S'il est nécessaire de contrôler temporairement des vapeurs d'isocyanate, une couverture en mousse protéinique (disponible dans la plupart des casernes de pompiers) peut être placée sur le produit répandu. De grandes quantités peuvent être pompées dans des récipients fermés, mais non hermétiques pour l'élimination. Pour les déversements accidentels bénins, absorber les isocyanates à l'aide de sciure de bois ou autre absorbant, enlever à la pelle et mettre dans des récipients adéquats non fermés hermétiquement, transporter dans un endroit bien ventilé (à l'extérieur) et traiter avec une solution neutralisante : mélange de 80 % d'eau et 20 % d'agent de surface non ionique Tergitol TMN-10; ou 90 % d'eau, 3-8 % d'ammoniaque concentrée et 2 % de détergent. Ajouter environ 10 parties de neutralisant par partie d'isocyanate, en mélangeant. Laisser reposer à découvert pendant 48 heures pour permettre au dioxyde de carbone de s'échapper. Décontaminer le sol avec une solution décontaminante en laissant reposer pendant au moins 15 minutes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Assurer une ventilation adéquate. Protéger de l'humidité. Garder le récipient fermé. L'information des employés et leur formation à l'utilisation et à la manipulation sans risque de ce produit sont exigées par la Norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA. Consulter la section 8.

Stockage:

Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 30 °C (86°F) et 40 °C (104°F)
Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation. Ne pas laisser l'humidité contaminer cette matière. Le produit réagit avec l'eau, dégageant du dioxyde de carbone qui peut entraîner une accumulation de pression dans les contenants clos et causer un éclatement. Ne pas resceller si l'on soupçonne une contamination par humidité. Ne pas refermer hermétiquement s'il y a raison de croire à une contamination. Si le récipient est exposé à une chaleur intense (204.4 °C (400 °F)), il peut être mis sous pression et possiblement éclater.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Prépolymère de polyuréthane	Rien	Rien	Rien	Rien
Dicyclohexylmethane-4,4'-diisocyanate	0.005 ppm TWA	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

La ventilation par aspiration à la source devrait être utilisée pour maintenir des niveaux inférieurs au seuil limite d'exposition (TLV) chaque fois que le MDI est traité, chauffé ou appliqué par pulvérisation. Les sources de référence normalisées portant sur la ventilation industrielle (à savoir Ventilation industrielle de l'ACGIH) doivent être consultées pour obtenir les directives relatives à une ventilation adéquate. Contrôle de la qualité de l'air : La surveillance d'isocyanates aérogènes au poste de travail de chaque employé devrait faire partie du programme général de caractérisation relatif à l'exposition des employés. Les niveaux d'exposition à l'isocyanate doivent être surveillés. Les techniques de surveillance ont été mises au point par NIOSH et OSHA. Surveillance médicale : La surveillance médicale de tous les employés qui manipulent ou entrent en contact avec les isocyanates est recommandée. Elles doivent inclure des examens médicaux périodiques et préalables à l'emploi, y compris des tests de fonction pulmonaire (VEMS et CVF auminimum). Les personnes souffrant de troubles de type asthmatique, de bronchite chronique, d'autres maladies respiratoires chroniques, d'eczéma récurrent ou d'une sensibilisation cutanée doivent éviter de travailler dans des situations d'exposition à des isocyanates. Une fois qu'une personne a été diagnostiquée comme étant sensibilisée à un isocyanate, aucune autre exposition n'est permise.

Protection respiratoire:

Un respirateur à apport d'air à pression positive, ou un appareil respiratoire autonome est recommandé quand on sait que les concentrations d'isocyanate dans l'air surpassent 0,005 ppm, quand les opérations sont exécutées dans un endroit confiné ou à ventilation limitée, quand la matière est chauffée ou vaporisée. Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de sécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un risque d'éclaboussures. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles. Des lunettes étanches résistantes à la vapeur doivent être portées lors du port de verres de contact.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. En cas d'utilisation de crème pour l'épiderme, garder la zone couverte par la crème à son minimum. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles. Informer et former les employés à l'utilisation sans risque du produit.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Faiblement visqueux, Liquide
Couleur:	Brun
Odeur:	d'Aromatique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	0.2 mm/hg
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	1.07
Densité de vapeur:	Non disponible
Point d'éclair:	162.77 °C (324.99 °F) Tagliabue en vase fermée
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Réagit lentement avec l'eau pour libérer du dioxyde de carbone.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	0 %; 0 g/l
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Contactez avec l'humidité, d'autre matériel qui réagit avec isocyanates, ou les températures au-dessus de 350 ° F (177 ° C), peut provoquer polymerization. La polymérisation non maîtrisée peut causer une évolution thermique rapide et une hausse de pression qui pourrait entraîner la rupture rapide de contenants ou de récipients d'entreposage scellés.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone et azote, traces de HCN, isocyanates volatilisés (HDI) et d'autres gaz irritants très toxiques peuvent être produits.
Produits incompatibles:	Eau. Alcools. Amines. Entraînera une certaine corrosion des alliages de cuivre et de l'aluminium. Des acides forts et des bases fortes.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Contamination par l'eau.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion, Émanations et vapeurs peuvent se former lors du chauffage, du moussage ou de la vaporisation.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

Ce produit est nocif ou mortel par inhalation. Aigu: L'inhalation de dicyclohexylméthane-4,4'-diisocyanate à des concentrations supérieures au TLV peut irriter les muqueuses des voies respiratoires (nez, gorge, poumons) entraînant une rhinorrhée, une irritation de la gorge, la toux, un inconfort au niveau de la poitrine, une dyspnée et une fonction pulmonaire réduite (obstruction respiratoire). Les personnes souffrant d'hyperréactivité bronchique non spécifique préexistante, peuvent réagir à des concentrations inférieures à la valeur TLV en présentant des symptômes similaires ou qui peuvent provoquer une bronchite, un bronchospasme et un œdème pulmonaire (fluide dans les poumons). Peut causer une dépression du système nerveux central, une vision floue, une lésion cardiaque, des dommages au sang et à la moëlle osseuse, et des dommages irréversibles au foie et aux reins. Une pneumonie chimique ou une pneumopathie d'hypersensibilité, accompagnée de symptômes pseudogrippaux (ex. fièvre, frissons), ont également été signalées. Ces symptômes peuvent se manifester à retardement jusqu'à plusieurs heures après l'exposition. Ces effets sont habituellement réversibles. Chronique: Suite à des surexpositions répétitives préalables ou à une seule dose importante, certaines personnes développeront une sensibilisation à l'isocyanate (asthma chimique) qui les rendra susceptible à réagir à une exposition ultérieure à l'isocyanate, à des niveaux bien inférieurs à la valeur-seuil. Il a été démontré que la surexposition aux isocyanates peut causer des dommages pulmonaires. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires. Ces symptômes, qui peuvent inclure une oppression thoracique, une respiration sifflante, une toux, un essoufflement ou une crise d'asthme, peuvent être immédiats ou à retardement (jusqu'à plusieurs heures après l'exposition). Tout comme plusieurs réactions asthmatiques non spécifiques, on signale qu'une fois sensibilisée, une personne peut ressentir ces symptômes lors de l'exposition à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette augmentation de la sensibilité pulmonaire peut persister pendant plusieurs semaines et dans les cas graves, plusieurs années. Il a également été signalé qu'une surexposition aux isocyanates entraîne une lésion pulmonaire (y compris une diminution de la capacité fonctionnelle pulmonaire) qui peut être permanente. La sensibilisation peut être temporaire ou permanente.

Contact avec la peau:

Aigu: Entraîne une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Les isocyanates réagissent avec la protéine de la peau et à l'humidité et peuvent entraîner une irritation qui peut comprendre les symptômes suivants : rougeur cutanée, gonflement, éruption cutanée, desquamation ou vésication. Le dicyclohexylméthane-4,4'-diisocyanate est aussi un sensibilisateur puissant. L'expérience indique que le contact direct est la voie d'exposition la plus probable pour une sensibilisation. Une substance durcie est difficile à enlever. Chronique: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner rougeur, gonflement, éruption cutanée, desquamation, vésication et dans certains cas, sensibilisation cutanée. Les personnes qui présentent une sensibilisation cutanée peuvent voir ces symptômes apparaître par contact avec un liquide ou des vapeurs. Une fois sensibilisée, une personne peut réagir même à des niveaux dans l'air sous le TLV, affichant ces symptômes : démangeaisons et fourmillement sur les oreilles et la nuque, érythème, urticaire, renflement des bras et des jambes ou autres symptômes communs à une dermatite allergique. Des tests sur des animaux ont indiqué qu'une sensibilisation respiratoire peut survenir par contact de la peau avec le dicyclohexylméthane-4,4'-diisocyanate.

Contact avec les yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux. Le liquide, les aérosols ou la vapeur sont irritants et peuvent provoquer un larmoiement, une rubéfaction ou un gonflement. Si non traitée, une lésion cornéenne est susceptible de se produire et la blessure est lente à guérir. Le dommage est toutefois généralement réversible. Voir la Section 4 - Premiers soins.

Ingestion:

L'ingestion peut entraîner un effet irritant et corrosif dans la bouche, les tissus gastriques et le tube digestif. Les symptômes peuvent inclure un mal de gorge, une douleur abdominale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Prépolymère de polyuréthane	Rien	Irritant, Allergène, Respiratoire
Dicyclohexylméthane-4,4'-diisocyanate	Oral LD50 (Rat) = 1,065 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 10,000 mg/kg Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 0.295 mg/l Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 0.307 mg/l	Irritant, Allergène, Respiratoire

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Prépolymère de polyuréthane	Non	Non	Non

Dicyclohexylmethane-4,4'-diisocyanate	Non	Non	Non
---------------------------------------	-----	-----	-----

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aviation regulated liquid, n.o.s. (Dicyclohexyl methane diisocyanate)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3334
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sheila Gines, Affaires Réglementaires Spécialiste

Date de sortie: 06/07/2016

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.



Número de Révision: 003.0

Date de sortie: 07/07/2016

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE MR FLEX 80 B known as Kit 97413	Numéro IDH:	702231
Type de produit:	Polyuréthane durcisseur	numéro d'item	97413_374000
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711		
	TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC		
	1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: NOCIF EN CAS D'INGESTION.
PROVOQUE DES LESIONS OCULAIRES GRAVES.
PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
TOXICITE AIGUË ORAL(E)	4
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un appareil de protection des yeux et le visage.
Intervention:	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Stockage:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Élimination:	Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Numéro IDH: 702231

Nom du produit: LOCTITE MR FLEX 80 B known as Kit 97413

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Di(2-ethylhexyl)phthalate	117-81-7	60 - 100
diéthylméthylbenzènediamine	68479-98-1	30 - 60
Noir de carbone	1333-86-4	1 - 5

* Le pourcentage exact est un secret commercial. La plage de concentration est fournie pour aider les utilisateurs afin d'assurer des protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Appeler un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
Symptoms:	Voir la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Enlever toute source d'ignition. Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulement afin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter des équipements complets de protection pour le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut. Rincer l'aire avec de l'eau pour éviter les traces de résidus. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Ne pas goûter ou avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Garder le récipient fermé. Assurer une ventilation adéquate. Consulter la section 8.
Stockage:	Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Di(2-ethylhexyl)phthalate	5 mg/m ³ TWA	5 mg/m ³ PEL	Rien	Rien
diéthylméthylbenzènediamine	Rien	Rien	Rien	Rien
Noir de carbone	3 mg/m ³ TWA Fraction inhalable.	3.5 mg/m ³ PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:	Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles.
Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.
Protection de la peau:	Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide, Faiblement visqueux
Couleur:	Noir
Odeur:	d'Aromatique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	0.2 mm/hg
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	Indéterminé
Densité de vapeur:	Non disponible
Point d'éclair:	163 °C (325.4 °F) Coupelle fermée
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	partiellement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	0 %; 0 g/l
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Sulfure d'hydrogene. Des cyanures. Vapeurs organiques irritantes.
Produits incompatibles:	Des acides. Oxydants.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Stockez loin des matériaux incompatibles. Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut causer des étourdissements, un manque de coordination, des maux de tête, des nausées et des vomissements. Peut entraîner une irritation du nez et de la gorge.
Contact avec la peau:	Peut irriter la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion:	Nocif en cas d'ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Di(2-ethylhexyl)phthalate	Oral LD50 (Lapin) = 33.9 g/kg Oral LD50 (Souris) = > 30 g/kg Oral LD50 (Rat) = > 25 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 25 g/kg	Système nerveux central, Développement, Reins, Foie, Reproductif, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
diéthylméthylbenzènediamine	Rien	Pancréas, Glandes surrénales, Yeux
Noir de carbone	Oral LD50 (Rat) = > 8,000 mg/kg	Respiratoire, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Di(2-ethylhexyl)phthalate	Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain	Groupe 2B	Non
diéthylméthylbenzènediamine	Non	Non	Non
Noir de carbone	Non	Groupe 2B	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Diethyltoluene diamine)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Diethyltoluene diamine)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: Diethyltoluene diamine

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sheila Gines, Affaires Réglementaires Spécialiste

Date de sortie: 07/07/2016

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.